

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, MARDI LE 20 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30, SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Caroline Bujold
 Valérie Cyr-Cayouette
 François Poirier
 Yves Barriault
 Laurent St-Onge

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
 générale et greffière-trésorière.

Le conseiller Steven Allain est absent.

.....

317-12-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h 30 et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

318-12-2022 AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière confirme avoir notifié l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil.

.....

**319-12-2022 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE
TAXATION NUMÉRO 336-12-2022**

Le conseiller François Poirier donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le projet de Règlement de taxation numéro 336-12-2022 ayant pour but de fixer le taux de la taxe foncière, les tarifs de compensation des services et d'établir la tarification pour l'enfouissement des matières résiduelles pour l'année 2023 sera adopté.

Le projet de règlement est présenté par la mairesse, madame Josiane Appleby. Des copies sont disponibles pour l'assemblée.

Ce projet de Règlement est disponible sur le site web et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

320-12-2022 DÉNEIGEMENT CHEMIN DU 5E RANG EST

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais de déneigement pour le chemin du 5^e rang Est seront chargés à partir du 1^{er} janvier 2023 à Municipalité de St-Alphonse – Lieu d'enfouissement technique au coût de 18 000 \$ par saison hivernale et payable en trois versements de 6 000 \$ chacun le 15^e jour des mois de février, avril et décembre, la présente résolution remplace la résolution 270-10-2018 à ce sujet.

.....

321-12-2022 FÊTONS NOËL ÉDITION 2022

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner un budget de 1 200 \$ pour l'activité de « Fêtons Noël » avec les fonds disponibles dans la politique familiale qui s'est déroulée le dimanche 4 décembre 2022 au centre communautaire, avec une parade tintamarre de 15 heures à 16 heures sur la rue Principale, photographe, distribution de bonbons et tirage de prix de présence commandité par Desjardins.

.....

322-12-2022 DEMANDE D'APPUI – DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre un soutien administratif d'environ 2 heures par semaine au Domaine des Chutes du Ruisseau Creux pour une valeur approximative de 3 600 \$ afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière de la MRC.

.....

323-12-2022 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2021

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les taxes dues pour l'année 2021 qui ne seront pas payées d'ici le 6 janvier 2023 seront transmises à la MRC de Bonaventure pour la vente de non-paiement de taxes et la liste sera déposée au Conseil à la séance de janvier 2023.

.....

324-12-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

325-12-2022

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 40.

Josiane Appleby,
Mairesse

Annick Duguay Cormier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....